



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 janvier 2024
A L'HOTEL DE VILLE
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 janvier
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de
François CAVALLIER, Maire

Présents : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Pascale AUGUET-OTTAVY, Corine GUIGNON, Jean-Christophe BERTIN, Christiane TANZI, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Michel REZK, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENING, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

Absents excusés : Sandrine BUIRON (Karine CACHELEUX), Marie MEYER (Jean-Luc ANTONINI, Laurent DENIS (Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (Christiane TANZI, Isabelle DERBES (Céline PELLISSIER), Jacques BERENGER (François CAVALLIER)

Absents : Sara SUSINI

Secrétaire de séance : Pascale AUGUET-OTTAVY

PRESENTS :	15	VOTANTS :	21
-------------------	-----------	------------------	-----------

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 décembre 2023

URBANISME

2/ Bilan de concertation et arrêt du projet de révision du PLU

RESSOURCES HUMAINES

3/ Création et suppression de postes Police Municipale

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mandat spécial

2/ Versement subvention CA Peymeinade

2/Bilan de concertation et arrêt du projet de révision du PLU

Monsieur le Maire tient en premier lieu à remercier le service urbanisme qui a dû largement compenser par son travail le retard pris par le cabinet d'études « CITADIA ».

Monsieur le Maire ajoute que l'objectif du futur PLU est de faire en sorte que la commune reprenne le contrôle de son urbanisme en tenant compte des dégâts collatéraux provoqués par la loi ALUR notamment au niveau des réseaux et des services publics.

Il s'agit désormais de maîtriser le développement de la commune et non plus de le subir.

Deux réunions publiques ont déjà été organisées dans le cadre de la révision du PLU. On ne peut être que satisfait de l'accueil reçu par les administrés de ce document malgré le fait qu'aucun terrain non constructible ne le devienne dans ce nouveau document.

C'est une preuve supplémentaire du degré de maturité de nos concitoyens.

Le calendrier qui se présente est très contraint puisqu'il s'agit d'attendre les remarques des personnes publiques associées puis de nommer un commissaire enquêteur et ensuite d'adopter le nouveau PLU afin que celui-ci soit opposable. Il est probable que cette procédure ne s'achève que lors du dernier trimestre 2024.

Miche REZK s'interroge sur la présence de logements sociaux.

Monsieur le Maire précise que la commune n'est pas éligible à cette obligation, les critères n'en étant pas remplis.

Michel REZK considère qu'il faut insister sur les obligations légales de débroussaillage.

Monsieur le Maire indique que cette question est évoquée implicitement dans le document même si on ne peut pas légalement inscrire une OAP sur ce point. Il s'agit d'une prérogative de la commune dans le cadre de ses missions de police administrative.

Céline PELLISSIER demande ce qui pourrait remettre en cause le futur PLU.

Monsieur le Maire indique que le commissaire enquêteur peut proposer des solutions ou apporter des modifications sur ce nouveau document. Il ajoute que la présente délibération, une fois légalisée, sera adressée aux services de l'Etat, le vrai risque est donc que ces

derniers puissent remettre en question certains aspects réglementaires majeurs.

Monsieur le Maire propose d'adopter cette délibération visant à approuver le bilan de concertation relatif à la révision du plan local d'urbanisme de Callian organisé en application de l'article L.103-6 du Code de l'urbanisme, dans le respect des modalités de concertation fixées dans la délibération du 16 novembre 2020, tel qu'il est annexé à la présente délibération, et à arrêter le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de Callian.

Adopté à l'unanimité

3/ Création et suppression de postes de police municipale

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un agent de police municipale va remplacer numériquement Monsieur MARIANI qui va faire valoir ses droits à la retraite.

Il propose donc de créer et supprimer des postes visant à intégrer Monsieur Romain ESCUDIER en tant que brigadier-chef principal à la police municipale.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

1/ Mandat Spécial

Monsieur Jean-Luc ANTONINI propose d'accorder à Monsieur le Maire un mandat spécial pour son déplacement à Paris du 07 au 08 janvier 2024 en réponse à l'invitation des vœux du ministre des finances.

Adopté à l'unanimité

2/Versement d'une subvention exceptionnelle au club VTT du CA Peymeinade

Monsieur le Maire propose au conseil de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 750 € au club VTT du CA de Peymeinade compte-tenu de l'importance de la manifestation « les ruelles de Callian » et de ses retombées pour le centre village de la commune.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

A – Nicolas BAGNIS sollicite des précisions sur la manifestation sportive « les ruelles de Callian ».

Monsieur BERTIN indique qu'il s'agit d'une manifestation ouverte à tout le monde, sans besoin de licence. Pour des raisons de sécurité il y a une limite de participants fixée à 150.

B – Michel REZK rappelle que la maison de l'eau sera officiellement inaugurée en présence de Monsieur le préfet le mardi 16 janvier 2024.